



Commentaire du Maire sur le budget 2009

Chers(es) Saint-Josephois(es),

À titre de maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, il me fait plaisir de vous informer des grandes lignes du « Budget 2009 » qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre dernier.

Les prévisions budgétaires

Après avoir procédé à une analyse approfondie des données financières des différents postes, le Conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2009 qui totalisent la somme de 4 026 115 \$ comparativement à 3 760 730 \$ en 2008, soit une augmentation de 265 385 \$ (7,06%).

Le Conseil a pu atténuer cette augmentation par des revenus supplémentaires provenant, entre autres, de hausses de la péréquation et de l'évaluation foncière industrielle ainsi qu'en réduisant les dépenses dans plusieurs postes.

Toutefois, certains postes comportent des dépenses qui s'avèrent incompressibles par les élus. À ce chapitre, nous pouvons mentionner les hausses de coût relié à la desserte par la Sûreté du Québec (34 000 \$), les élections municipales en novembre 2009, le remboursement de l'emprunt de 1 895 000 \$ pour la rue Montcalm, l'entretien de nos bâtiments et de notre flotte de véhicules ainsi que les hausses salariales. Suite à notre hiver rigoureux de la dernière année, des sommes additionnelles ont dû être consenties pour pourvoir aux opérations de déneigement.

Le Conseil a planifié des investissements en immobilisation de l'ordre de 268 715 \$ dont, entre autres, 29 500 \$ pour des équipements aux parcs et terrains de jeux, 50 000 \$ pour les machineries, 133 615 \$ en amélioration des infrastructures et 55 600 \$ aux bâtiments et équipements. Un montant

de 58 000 \$, provenant du fonds de roulement, a été consenti pour financer une partie desdits investissements.

Le Conseil a, également convenu, de réinjecter un montant de 50 000 \$ pour la rénovation urbaine dans l'éventualité d'une poursuite du Programme Rénovation-Québec – Phase VI par la SHQ. La concrétisation de ladite Phase VI permettrait de distribuer, aux propriétaires, un montant de 100 000 \$ en subvention pour des travaux de rénovation à leur propriété résidentielle.

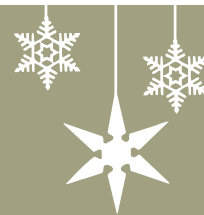
Le taux de taxes

En 2009, le taux de la taxe foncière de base (résidentielle) est maintenu à 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation. La taxe d'eau est également maintenue à 180 \$ par logement. Suite à une hausse de plus de 9,55 M \$ dans l'évaluation foncière industrielle qui passe à plus de 110,8 M \$, le taux de la taxe sur les immeubles non résidentielles (INR) passe de 2,30 \$ à 2,1826 \$ du 100 \$ d'évaluation générant quand même une hausse des revenus de taxe INR de près de 90 000 \$. Le taux de la taxe d'eau au compteur passe de 1,9347 \$ à 2,2643 \$ du 1 000 gallons.

En conclusion, le Conseil municipal a, en confectionnant le budget 2009, poursuivi l'objectif des années antérieures qui consiste à offrir des services de qualité à ses citoyens tout en améliorant les infrastructures de façon à offrir un milieu de vie des plus enviables.

M. Olivar Gravel, Maire

En cette période des Fêtes, je me joins aux autres membres du Conseil municipal soient : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Noëla Desmarais, Francine Parenteau, Jacques Renaud et Paul-Émile Tellier, afin de vous souhaiter nos meilleurs voeux à l'occasion de Noël et une Bonne et Heureuse année 2009, remplie de santé, joie, bonheur, travail, etc. Je vous invite à la générosité, au partage et à la prudence en cette période des Fêtes.



Économisez de l'énergie et contribuez à l'aménagement de jeux au Parc de la Pointe-aux-Pins

Grâce à la nouvelle campagne Hydro-Québec, pour promouvoir son programme Diagnostic résidentiel **MIEUX CONSOMMER**, vous pouvez faire d'une pierre deux coups : réaliser des économies d'énergie et contribuer à un projet collectif pour l'ensemble de notre communauté.

Ce programme est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

La nouvelle campagne régionale et communautaire, qui se déploiera à travers le Québec au cours des trois prochaines années, sera lancée dans notre MRC au mois de **janvier 2009**.

Comment participer?

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 \$ ou 30 \$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé. À la ville de **Saint-Joseph-de-Sorel**, on estime pouvoir convaincre au moins le tiers de nos clients admissibles*. Si on réussit, on obtiendrait un montant de **4 700 \$** pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Le conseil a décidé d'utiliser ce montant pour **l'aménagement de jeux au Parc de la Pointe-aux-Pins**.

Si vous avez accès à Internet, vous pourrez dès le **20 janvier 2009** remplir votre questionnaire en ligne www.courantcollectif.com. Sinon, Hydro-Québec vous postera une copie quelques semaines après le lancement du programme. Gardez-le précieusement pour pouvoir le remplir dès que vous en aurez le temps. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1 800 ENERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.

On compte sur vous!
Suivez le courant collectif.

LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS.



**Suivez
le courant
collectif.**



* Pour être admissible, le citoyen doit être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel pour la résidence visée.

À la douce mémoire de madame Suzanne Saumure Gravel

C'est avec beaucoup de regret et une profonde émotion que j'ai accompagné mon épouse, la mère de mes enfants ainsi que ma confidente, de plus de quarante ans, à son dernier repos suite à la perte de son combat contre le cancer le 2 décembre dernier.

Elle m'avait, avec son grand cœur, sa grande générosité et son grand dynamisme, épaulé indéfectiblement dans mes fonctions officielles de maire.

Les membres de ma famille se joignent à moi pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus, réconfortés et offerts leurs sympathies lors de cette douloureuse épreuve.



Olivar Gravel, Maire



PATINAGE LIBRE - CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

JOUR : DU LUNDI AU VENDREDI DE 13H30 À 15H30 • COÛT : GRATUIT

JANVIER

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
29 décembre 2009 CANCELLÉ	30 décembre 2008 CANCELLÉ	31 décembre 2008 ARÉNA FERMÉ	1er janvier 2009 ARÉNA FERMÉ	2 janvier 2009 CANCELLÉ
5 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	6 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	7 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	8 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	9 janvier 2009 De 13h30 à 15h30
12 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	13 janvier 2009 CANCELLÉ	14 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	15 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	16 janvier 2009 De 13h30 à 15h30
19 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	20 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	21 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	22 janvier 2009 De 14h00 à 16h00	23 janvier 2009 De 13h30 à 15h15
26 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	27 janvier 2009 CANCELLÉ	28 janvier 2009 De 13h30 à 14h45	29 janvier 2009 De 13h30 à 15h30	30 janvier 2009 De 13h30 à 15h30

FÉVRIER

2 février 2009 De 13h30 à 15h30	3 février 2009 De 13h30 à 15h30	4 février 2009 De 13h30 à 14h45	5 février 2009 De 13h30 à 15h30	6 février 2009 De 13h30 à 14h45
9 février 2009 De 13h30 à 15h30	10 février 2009 De 13h00 à 14h45	11 février 2009 De 13h30 à 15h30	12 février 2009 De 13h30 à 15h30	13 février 2009 De 13h30 à 15h15
16 février 2009 De 13h30 à 15h30	17 février 2009 De 13h30 à 15h30	18 février 2009 De 13h30 à 14h45	19 février 2009 De 14h00 à 16h00	20 février 2009 De 13h30 à 15h30
23 février 2009 De 13h30 à 15h30	24 février 2009 De 13h00 à 14h45	25 février 2009 De 13h30 à 15h30	26 février 2009 De 13h30 à 15h30	27 février 2009 De 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

HOCKEY LIBRE - ARÉNA AUSSANT

Jour : DIMANCHE
Heure : De 09 h 00 à 10 h 30
Coût : 5 \$ (payable sur place avant la partie) (Gratuit pour les 2 premiers gardiens)
Dates : 28 Décembre 2008
 18 et 25 Janvier 2009
 1, 8, 15
 et 22 février 2009
 1er et 8 mars 2009

SUPPLÉMENTAIRE DURANT LA RELÂCHE

Jours : Lundi
 le 2 mars 2009
 de 09h00 à 10h30
 Mercredi
 le 4 mars 2009
 de 09h00 à 10h30
 Vendredi
 le 6 mars 2009
 de 09h00 à 10h30

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités. Ces horaires sont sujetS à changement sans préavis

TOURNOI HOCKEY - ARÉNA AUSSANT

ATOME - CLUB OPTIMISTE

29 et 30 décembre 2008 et du 3 au 11 janvier 2009

LOCATION DE GLACE - ARÉNA AUSSANT

Vous aimeriez jouer quelques parties de hockey entre copains, organiser des joutes pour vos enfants ou d'autres activités sur la glace, alors n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs, Raymonde Latour afin de connaître la disponibilité des heures de glace à louer.

Veillez téléphoner au 450 743-3205 ou 450 742-3744

COURS DE YOGA

Jour : LUNDI (début 19 janvier 2009)
Heure : De 19 h 00 à 20 h 30
Durée : 10 semaines
 Résidents de St-Joseph-de-Sorel & de *Sorel-Tracy :

Coût : 33,00 \$ pour 10 cours
 OU 4,00 \$ par cours

*Les résidents de Sorel-Tracy doivent présenter leur carte du citoyen à l'inscription.

Autres Villes : 44,00 \$ pour 10 cours
 OU 5,00 \$ par cours

Lieu : Salle municipale
 702, rue Montcalm
 Saint-Joseph-de-Sorel

Dates des cours : 19 et 26 janvier 2009
 2, 9, 16 et 23 février 2009
 2, 9, 16, et 23 mars 2009

APPORTEZ VOTRE TAPIS DE SOL PERSONNEL

Professeur : Madame Sylvie Dumas

Les inscriptions seront reçues à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à compter du 12 janvier 2009.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

HORAIRE PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux de la municipalité seront fermés au public du 22 décembre 2008 au 9 janvier 2009 inclusivement. Le bureau sera donc ouvert au public le 12 janvier 2009.

Le service des travaux Publics sera fermé à compter de midi le 24 décembre 2008 au 2 janvier 2009 inclusivement. Le service des travaux Publics sera donc ouvert au public le 5 janvier 2009.

Le Centre Récréatif Aussant sera fermé au public les 24, 25, 26 et 31 décembre 2008, ainsi que le 1^{er} janvier 2009.

STATIONNEMENT • CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, du 15 novembre au 1er avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

RAPPEL IMPORTANT

L'hiver approche à grand pas; afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.

POSITION ACCEPTABLE



POSITION INACCEPTABLE



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 19 janvier - 16 février - 16 mars - 20 avril

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention	450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3e âge :	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel	
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville

COLLECTES

DÉCHETS DOMESTIQUES, MATIÈRES RECYCLABLES ET ENCOMBRANTS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que la collecte des déchets domestiques s'effectuera les lundis 29 décembre et 5 janvier 2009, la collecte des matières recyclables le 29 décembre 2008 et qu'il y aura une collecte des encombrants le lundi 5 janvier 2009.

Question de salubrité et de propreté, nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette (soit après 19h00 le dimanche soir ou avant 07h00 le jour de la collecte).

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.